



**ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 13/12/2024**

**N° 403- 2024**

**ARRETE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT – 33 Rue de Rennes**

**Le Maire de CHÂTEAUBOURG :**

**VU** l'ordonnance n° 19-115 du 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales,  
**VU** le Code des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,  
**VU** le code de la route et le code pénal,  
**VU** l'arrêté préfectoral du 14 septembre 1964 portant règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales,  
**VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
**VU** la demande présentée par Monsieur PATY, représentant de l'entreprise PATY Couverture, située à Chateaubourg afin de l'autoriser à stationner une nacelle pour réaliser des travaux de couverture sur le 33 Rue de Rennes à Chateaubourg.  
**CONSIDÉRANT** qu'il convient de prendre des mesures pour réglementer le stationnement pendant la durée de l'intervention.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : l'entreprise Paty Couverture est autorisée à déposer une nacelle télescopique sur la zone de chantier située à hauteur du 33 Rue de Rennes, les mardi et mercredi 17 et 18 décembre 2024 de 9h à 16h.

**ARTICLE 2** : La circulation des véhicules restera autorisée sur la voie publique pendant la durée de l'intervention. L'entreprise en charge des travaux veillera en permanence à sécuriser la zone de chantier par tout moyen (cônes, panneaux...) lors du départ sur chaussée. Si nécessaire, une canalisation des véhicules et des piétons sera effectuée, par la mise en place d'une surveillance physique.

**ARTICLE 3** : Le permissionnaire prend l'engagement de rendre l'espace public dans le même état qu'il lui a été donné. Il veillera à préserver la propreté du site et s'engage à le nettoyer en fin de journée.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté prendra effet dès le commencement des travaux et de la mise en place de la signalisation correspondante par l'entreprise Paty Couverture.

**ARTICLE 5** : Monsieur le Maire de Châteaubourg, Madame la Directrice Générale des Services Municipaux, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Châteaubourg, Monsieur le responsable de la Police Municipale de la ville Châteaubourg, Monsieur le responsable des Services Municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

**Fait à Châteaubourg, le 13/12/2024**  
**Pour Le Maire, l'adjointe aux Services Techniques**  
**Aude DE LA VERGNE**



**Notifié à l'intéressé(e) le :**  
**Signature :**

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, affichage et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir de [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) . La présente décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire.*